

//)AKAR, 27 SEP. 2005

//)P 1608 /DGA/DFC/FIN/RI

Objet : Résultats SONATEL du Premier Semestre 2005

PJ: - Note sur les résultats du groupe Sonatel (Comptes consolidés)
- Rapport des commissaires aux comptes

//)Monsieur le Directeur Général,

Conformément aux dispositions de l'OHADA concernant les obligations des entreprises cotées en matière d'informations à communiquer à la bourse, notamment dans ses articles 849 à 852, nous vous faisons tenir ci-joint les documents suivants :

- Une note sur les résultats du groupe Sonatel destinée à être publiée
- Le Rapport des commissaires aux comptes arrêté au 30 Juin 2005

Nous vous prions de bien vouloir les publier dans le bulletin de la cotation dès réception.

Nous vous prions d'agréer, //)Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos sentiments distingués.

//)Monsieur Jean Paul Gillet
Directeur Général de la Bourse Régionale des
Valeurs Mobilières (BRVM)
18 Rue Joseph Anoma - 01 B.P. 3802
Abidjan - (Côte d'Ivoire)

Le Directeur Général

Cheikh Tidiane MBAYE

Fax : (225) 20 32 66 84

NOTE SUR LES RESULTATS DU GROUPE SONATEL (PREMIER SEMESTRE 2005)

I - TABLEAU DES RESULTATS SEMESTRIELS DU GROUPE SONATEL (En Millions FCFA)

	30/06/04	30/06/05	Evolution
<i>Chiffre d'affaires</i>	116 427	148 735	27,74%
<i>Résultat d'Exploitation</i>	56 424	74 225	31,55%

II- RAPPORT D'ACTIVITES SONATEL DU PREMIER SEMESTRE 2005

1) Poursuite de la croissance rentable

Les résultats du Groupe SONATEL au premier semestre 2005 sont en ligne avec les objectifs de croissance rentable à 2 chiffres.

Le *chiffre d'affaires* de la période a augmenté de 27,74 % par rapport à celui du premier semestre 2004. Cette hausse est portée essentiellement par la téléphonie mobile et les balances internationales.

L'activité de téléphonie fixe a connu une progression moins rapide de 16,5%.

Le *Résultat d'exploitation* du premier semestre 2005 a progressé de 31,55% par rapport à Juin 2004. Ce qui traduit le succès de la politique de maîtrise des coûts du Groupe.

2) Faits Marquants du 1^{er} Semestre 2005

Le premier semestre 2005 a été marquée par :

a) Baisse des tarifs :

Au cours de ce premier semestre, la Sonatel a poursuivi sa politique de partage de ses gains de productivité avec ses clients par des baisses sur les tarifs fixe, mobile et Internet :

- Sur la téléphonie fixe :
 - o baisse moyenne des tarifs de 6% en heures creuses et 11% en heures pleines.

- Sur la téléphonie mobile :
 - o baisse des tarifs de Sonatel Mobiles entre 20 et 44% sur le national et 10% sur l'international depuis le 1^{er} Mai.
- Sur Internet
 - o baisse entre 49 et 74% de l'abonnement mensuel et des frais d'accès chez Sonatel Multimédia ainsi que la mise sur le marché d'une offre à 2 048 Kbits/s.

b) Démarrage des activités de CGE Solutions, filiale créée après le rachat par Sonatel de 60% de l'activité péritéléphonie de la CGE (Compagnie Générale d'Energie).

c) Rachat par SONATEL des parts de France Télécom (17,34%) dans le capital social de Sonatel Multimédia.

d) Poursuite du déploiement de l'ADSL dans 15 nouvelles localités.

e) Restitution d'une étude sur la qualité des réseaux Télécoms au SENE GAL commanditée par l'Agence de Régulation des Télécoms : il ressort que Sonatel Mobiles est le meilleur opérateur de téléphonie mobile au SENE GAL pour l'ensemble des critères de qualité testés.

f) Fondation SONATEL :

- o dotera le SENE GAL de sa première IRM (Imagerie par Résonance Magnétique) en partenariat avec le Ministère de la Santé et de la Prévention Médicale.

PERSPECTIVES :

Les tendances du second semestre sont en ligne avec les objectifs de l'année 2005.

La mise en place d'une nouvelle organisation du Groupe SONATEL prévue au cours du second semestre devrait faciliter la construction en cours de l'opérateur intégré présent sur les marchés du Fixe, du Mobile et de l'Internet.

Cette nouvelle organisation permettra d'offrir à nos clients des services plus riches, plus adaptés et plus simples d'accès et d'usage.

✓



FIN

**SOCIETE NATIONALE DES
TELECOMMUNICATIONS DU SENEGAL
"SONATEL"**

**RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS
CONSOLIDES**

PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2005

Reçu le	17	AOUT	2005
DFC / FIN			
Transmis à			
Inté			
Observations			

GARECGO
MEMBRE DE EURA-AUDIT INTERNATIONAL
44, Avenue Faïdherbe
BP 2763 - DAKAR

RACINE
MEMBRE D'ERNST & YOUNG
22, Rue Ramez Bourgi
BP 545 - DAKAR

GARECGO
MEMBRE DE EURA-AUDIT INTERNATIONAL
44, Avenue Faidherbe
BP 2763 - DAKAR

RACINE
MEMBRE D'ERNST & YOUNG
22, Rue Ramez Bourgi
BP 545 - DAKAR

SOCIETE NATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS DU SENEGAL
"SONATEL"

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2005

Nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés au 30 juin 2005 de la Société Nationale des Télécommunications du Sénégal (SONATEL). Ces états financiers ont été établis par la direction de la société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés (bilan et compte de résultat).

Notre audit a été effectué conformément aux normes d'audit généralement admises. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

A notre avis, les états financiers consolidés annexés au présent rapport sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière consolidée des sociétés SONATEL, SONATEL MOBILES et IKATEL au 30 juin 2005, de leurs résultats consolidés et de la variation de la situation financière consolidée pour l'exercice clos à cette date, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA).

Les Commissaires aux Comptes

GARECGO
MEMBRE EURA AUDIT INTERNATIONAL

Mamour FALL
Administrateur Provisoire

RACINE
MEMBRE D'ERNST & YOUNG

Makha SY
Associé

Le 2 août 2005

SOMMAIRE

	Pages
RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	1
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2005	3-12
BILAN CONSOLIDE	3-4
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	5
REGLES ET METHODES COMPTABLES	6-11
COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	12

ACTIF	BRUT	AMORT/PROV	NET 30/06/05	NET 30/06/04
ACTIF IMMOBILISE				
CHARGES IMMOBILISEES	49 888 047	0	49 888 047	66 296 000
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	49 811 142 113	14 063 013 960	35 748 128 153	38 212 903 741
ECART D'ACQUISITION	0	0	0	0
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELL	49 811 142 113	14 063 013 960	35 748 128 153	38 212 903 741
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	447 068 443 120	195 355 713 963	251 712 729 157	218 156 332 675
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR IMMOBILISATIONS	0	0	0	4 652 153 339
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15 093 061 323	1 133 351 286	13 959 710 037	12 135 343 256
IMPOTS DIFFERES	1 354 430 639	0	1 354 430 639	1 061 417 365
TITRES MIS EN EQUIVALENCE	0	0	0	0
PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACH	5 478 213 179	952 600 000	4 525 613 179	3 707 021 000
PRETS ET AUTRES IMMO FINANCIERES	8 260 417 505	180 751 286	8 079 666 219	7 366 904 891
TOTAL (I)	512 022 534 603	210 552 079 209	301 470 455 394	273 223 029 011
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS	6 440 546 213	943 906 560	5 496 639 653	3 201 797 235
CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES	174 607 740 403	24 871 741 674	149 735 998 729	110 335 976 280
CLIENTS	71 083 671 466	18 554 801 029	52 528 870 437	46 036 699 915
AUTRES CREANCES	103 524 068 937	6 316 940 645	97 207 128 292	64 299 276 365
TOTAL (II)	181 048 286 616	25 815 648 234	155 232 638 382	113 537 773 515
TRESORERIE-ACTIF				
TOTAL (III)	62 657 641 488	331 432 443	62 326 209 045	65 972 825 285
TOTAL ACTIF	755 728 462 707	236 699 159 886	519 029 302 821	452 733 627 811

GROUPE SONATEL ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 30/06/2005

PASSIF	30/06/05	30/06/04
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAL	50 000 000 000	50 000 000 000
PRIMES ET RESERVES CONSOLIDEES	163 147 157 437	153 329 727 346
ECART DE CONVERSION	0	0
RESULTAT NET (part de l'entreprise consolidante)	53 501 868 414	37 801 643 193
AUTRES CAPITAUX PROPRES	0	0
PART DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE	266 649 025 851	241 131 370 539
PART DES MINORITAIRES	15 547 895 372	10 754 808 837
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLID	282 196 921 223	251 886 179 376
DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES		
IMPOTS DIFFERES		0
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	36 880 455 463	50 403 503 452
PROVISIONS FINANCIERES POUR RISQUES ET C	8 546 795 802	7 996 871 000
TOTAL (B)	45 427 251 265	58 400 374 452
TOTAL CAPITAUX STABLES (I = A + B)	327 624 172 488	310 286 553 828
PASSIF CIRCULANT		
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	40 156 037 280	33 306 727 049
AUTRES DETTES	145 728 728 230	109 140 346 934
TOTAL (II)	185 884 765 510	142 447 073 983
TRESORERIE-PASSIF	5 520 364 823	0
TOTAL PASSIF	519 029 302 821	452 733 627 811

GROUPE SONATEL ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 30/06/2005

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	30/06/05	30/06/04
CHIFFRES D'AFFAIRES	148 735 566 344	116 427 256 250
PRODUCTION STOCKEE	0	0
PRODUCTION IMMOBILISEE	0	0
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 715 689 314	607 512 789
I - PRODUCTION DE L'EXERCICE	150 451 255 658	117 034 769 039
ACHATS CONSOMMES	7 076 054 601	3 699 571 741
SERVICES EXTERIEURS ET AUTRES CONSOMMATIFS	33 391 493 006	26 549 274 473
II - CONSOMMATION DE L'EXERCICE	40 467 547 607	30 248 846 214
VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION	109 983 708 051	86 785 922 825
CHARGES DE PERSONNEL	13 693 702 969	10 943 312 270
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	96 290 005 082	75 842 610 555
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	22 074 614 982	19 649 494 751
REPRISES DE PROVISIONS	9 900 635	230 692 000
RESULTAT D'EXPLOITATION	74 225 290 735	56 423 807 804
PRODUITS FINANCIERS	2 704 414 189	956 056 338
CHARGES FINANCIERES	1 100 794 582	1 772 930 554
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	75 828 910 342	55 606 933 588
RESULTAT H.A.O.	2 326 014 154	190 018 434
RESULTAT AVANT IMPOTS	78 154 924 496	55 796 952 022
IMPOTS EXIGIBLES SUR RESULTATS	19 992 778 729	15 601 628 000
IMPOTS DIFFERES	423 366 199	311 053 072
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	58 585 511 966	40 506 377 094
PART DANS LES RESULTATS NETS DES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	0	0
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	58 585 511 966	40 506 377 094
PART DES MINORITAIRES	5 083 643 552	2 704 733 901
PART DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE	53 501 868 414	37 801 643 193

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les sociétés sous contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le périmètre de consolidation englobe la SONATEL SA, SONATEL MOBILES, filiale à 100 % de la SONATEL SA, et IKATEL, filiale à 70,002 %.

1.2 PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers sont présentés selon le modèle SYSCOA : bilan et compte de résultat.

1.3 BASE D'ETABLISSEMENT DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers sont établis sur la base des coûts historiques et présentés selon les principes comptables généralement admis au Sénégal. Ils sont conformes aux prescriptions du Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA) en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1998.

1.4 CHARGES IMMOBILISEES ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les frais financiers se rapportant à des emprunts octroyés pour le financement des grands projets d'investissements et supportés durant la période de réalisation de ceux-ci jusqu'à la fin des travaux sont immobilisés.

Ils sont amortis sur une durée de cinq (5) ans.

Les logiciels "dissociés" (qui font l'objet d'une facturation distincte du matériel informatique) sont également immobilisés et amortis sur une durée de vie estimée à cinq (5) ou trois (3) ans.

Les différences de change à répartir sont évaluées conformément aux principes sur les opérations en devises.

1.5 ECART D'ACQUISITION

Il correspond à la valeur du fonds commercial de l'activité Mobile. Il n'est pas amorti.

1.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition comprenant le prix d'achat et les frais d'approche et amorties selon la méthode linéaire en fonction de leur durée de vie estimée comme suit :

Constructions	20 ans
Travaux de mise en valeur des terres	40 ans
Matériel, mobilier de bureau et de logement	10 ans
Agencements, aménagements, installations	8 ans
Matériel de transport	3 et 5 ans
Matériel d'exploitation	
• Commutation	10 ans
• Transmission	10 ans
• Lignes et réseaux	10 ans
• Energie	8 ans
• Appareils de mesure	8 ans
Autres immobilisations	5 et 10 ans

Les immobilisations en cours sont enregistrées à leur coût d'acquisition et sont reclassées en immobilisation définitive à la mise en service.

1.7 AUTRES VALEURS IMMOBILISEES

Elles concernent les avances et acomptes sur commandes d'immobilisations, les prêts habitat et véhicule au personnel, le prêt de l'Etat au personnel pour l'acquisition d'actions de la société (10 %), les dépôts et cautionnements payés sur les abonnements d'eau et d'électricité, mais aussi les loyers d'avance, les titres d'Etat PBE (Prélèvement pour le Budget de l'Etat) et les titres de participation.

Ces immobilisations sont enregistrées et évaluées au coût historique.

Sur les titres, des provisions pour dépréciation sont opérées lorsque la valeur à la clôture est inférieure au coût historique.

La valeur à la clôture est soit le cours boursier pour les titres cotés, soit la valeur de l'actif net pour les titres non cotés.

1.8 STOCKS

Les stocks sont évalués au coût moyen pondéré des achats.

Les valeurs retenues pour les achats locaux correspondent au coût réel ferme et non révisable figurant en annexe des contrats de marché.

Le coût d'achat des produits importés correspond à la valeur des marchés majorée des droits de douane et frais de transit.

Les provisions pour dépréciation sont constituées avec la formule suivante :

$$\text{Taux de dépréciation} = \frac{\text{Stock final} - \text{Moyenne des consommations des trois dernières années}}{\text{Stock final}}$$

L'application de la formule de dépréciation des stocks a été réaménagée pour tenir compte de la connaissance qu'a le responsable de la gestion des stocks de la rotation ou de l'obsolescence effective de chaque article.

1.9 CREANCES

Comptabilisation des prestations aux clients locaux

Les prestations sur les clients locaux sont facturées en franc CFA à la date d'émission de la facture et comptabilisées dans les comptes 41.

Les prestations non encore facturées à la date de clôture sont comptabilisées dans les comptes 418 "Produits à recevoir".

Les créances douteuses sur les clients privés sont dépréciées ainsi :

- pour le fixe : plus d'un an d'ancienneté : 100 %,
- pour le mobile : plus de 90 jours d'ancienneté : 100 %.

Comptabilisation des produits du trafic international

Les balances de trafic sont établies mensuellement, bimestriellement et trimestriellement sur la base des décomptes enregistrés, après acceptation par le correspondant étranger

concerné dans un compte de débiteur ou créateur divers en fonction du solde des opérations du mois, du bimestre ou du trimestre.

En fin d'année, une provision est calculée pour l'ensemble des balances de trafic non encore acceptées. Elle est comptabilisée en 4747 "Produits à recevoir" lorsque le solde est en faveur de la SONATEL, et en charges à payer dans le cas contraire dans les comptes débiteurs et créateurs divers (4746).

Les balances de trafic en devises sont converties au cours du jour de leur comptabilisation. Les différences de change apparaissant lors du règlement d'une échéance sont passées en pertes ou profits de change.

Les balances de trafic établies en devises sont réactualisées au cours en vigueur à la clôture de l'exercice lorsqu'elles ne sont pas réglées et les différences de change sont traitées comme suit :

- les pertes de change potentielles sont comptabilisées dans les charges de l'exercice ;
- les profits de change latents ne sont pas comptabilisés en produits.

Les écarts de conversion sont constatés dans le bilan, dans les comptes 478 ou 479 "Ecart de conversion".

Les créances sur les correspondants sont dépréciées, au cas par cas, en fonction de la solvabilité du correspondant.

1.10 OPERATIONS EN DEVICES

Les comptes en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice et les montants ainsi obtenus sont rapprochés avec les valeurs comptabilisées sur la base des cours des devises à la date de réalisation des opérations. Les écarts constatés sont traités comme suit :

Au bilan :

- Les gains de change potentiels ne sont pas comptabilisés en produits mais constatés dans les comptes 478 ou 479 "Ecart de conversion" au bilan.

Au compte de résultat :

- Les pertes de change latentes sur les opérations à plus d'un an sont comptabilisées au passif dans un compte "Provision pour pertes de change" et la contrepartie est inscrite à l'actif du bilan dans le compte 478 "Différence de change".
- Les pertes de change latentes sur opérations à moins d'un an sont comptabilisées dans le compte 679 par le crédit du compte 499.
- Les pertes sur les comptes de trésorerie sont passées dans le compte de résultat par la contrepartie du compte de trésorerie.

1.11 PROVISIONS POUR PERTES ET CHARGES

Litiges

Tous les risques éventuels sur les litiges avec des tiers sont provisionnés selon les informations fournies par les services juridiques de la société. Les provisions sans objet sont rapportées au résultat.

Indemnités de départ à la retraite

Les indemnités dues au personnel lors du départ à la retraite ou dans un cadre contractuel font l'objet d'une provision pour pertes et charges.

1.12 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Elles sont transférées au compte de régularisation passif conformément à la norme n° 20 de l'IASC.

La quote-part amortie de l'exercice est imputée dans le compte de résultat.

1.13 IMPOTS DIFFERES

Des écritures d'impôts différés ont été passées pour annuler l'effet du décalage temporaire des charges et produits dû à des considérations fiscales. La méthode du report variable a été appliquée.

2. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

2.1 ACTIVITE DE L'ENTREPRISE

Les états financiers du Groupe SONATEL au 30 juin 2005, reflètent pour une période de six mois, l'exploitation des activités de télécommunications des réseaux fixe et mobile.